



Paris, le 23 septembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evènement Ain'contournable : Stéphane LE FOLL détaille l'ambition de la politique conduite en faveur de la jeunesse en agriculture

Stéphane LE FOLL ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a profité de l'évènement Ain'contournable organisé par les Jeunes Agriculteurs de l'Ain à l'occasion de la Finale Nationale de Labours ce dimanche 22 septembre à Ars sur Formans pour rappeler l'ensemble des mesures en faveur des jeunes afin de conforter l'installation et d'assurer le renouvellement des générations en agriculture.

Les conclusions opérationnelles des Assises de l'installation arrivent à un moment opportun pour nourrir la loi d'Avenir en cours d'élaboration ainsi que les arbitrages pour la mise en oeuvre nationale de la future politique agricole commune.

Après une visite de plusieurs heures au sein des différents stands des partenaires de la finale, en particulier des Jeunes Agriculteurs mais aussi de l'enseignement agricole, le Ministre a rappelé dans son discours les éléments structurants d'une politique de l'installation et de la jeunesse ambitieuses.

Le Ministre a insisté en particulier sur le nouveau cadre national de l'installation qui sera traduit dans la loi d'avenir et garantira une politique de l'installation dans toutes les régions et une mobilisation cohérente des aides de l'Etat et des collectivités. Il a également annoncé que la notion de surface minimum d'installation devenue obsolète et incomplète serait remplacée par l'activité minimum d'assujettissement (AMA) prenant désormais en compte l'ensemble des activités d'une exploitation pour déclencher la couverture sociale en qualité de chef d'exploitation.

Conscient de l'attachement des jeunes agriculteurs à la reconnaissance des actifs, le Ministre a obtenu pour la première fois la reconnaissance des GAEC au niveau communautaire, qui sera déclinée dans la loi d'avenir. Désormais, c'est la contribution au renforcement de la structure qui sera apprécié et non plus le seul apport de surface.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Le Ministre a également annoncé le renforcement du contrôle des structures. L'objectif sera de favoriser l'installation, de limiter l'agrandissement excessif et les stratégies de contournement.

Enfin, le Ministre a détaillé comment le contrat de génération sera adapté à l'agriculture en application de l'engagement pris par le Président de la République.

En conclusion de son discours le Ministre a déclaré : " Il faut mobiliser tous ces dispositifs en cohérence pour accompagner toutes celles et ceux qui souhaitent s'installer, il en va de l'avenir de l'agriculture française dans sa diversité."